SÉANCE ORDINAIRE DU 12 janvier 2026

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 12 janvier 2026 à 19 heures au Manoir du Lac William, 3180 rue Principale.

Sont présents : Martin Bourassa, Kathy Auger, Sylvio Larose, Yvan Fecteau, Sylvie Gingras et Carole Comtois conseillers formant quorum sous la présidence de Jean Bernier, maire.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean Bernier, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
1.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2026

2. Mot de Bienvenue
2.1 Mot du maire

3. Ordre du jour
3.1 Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption et dispense de lecture
4.1 du procès-verbal 17 novembre 2025, 1er décembre 2025 et 8 décembre 2025

5. Suivis :
5.1 Voirie et eau, les tests Issidès vont bon train.

6. Période de questions

7. Administration générale
7.1 Dépôt du jugement de la **Commission municipale du Québec c. Yves Charlebois (ancien maire),** conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, cette décision doit être déposée au conseil à la première séance ordinaire suivant sa réception.

7.2 Embauche d'un journalier à la voirie
7.3 Mandat de représentation devant la Cour municipale
7.4 Avril mois de l'autisme-Proclamation!
7.5 Avis de motion-projet de règlement travaux cours d'eau Pinette

8. Administration financière
8.1 Contrat d'entretien des logiciels
8.2 Petits contrats avec Services sanitaires Denis Fortier
8.3 Adhésion à société d'horticulture et d'écologie
8.4 Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec
8.5 Adhésion Plan Partenaire région de l'Érable
8.6 Aide financière au Mont Apic – rabais offert aux citoyens (18 janvier et 22 février)
8.7 Aide financière aux Fêtes du Lac William
8.8 Commandite au Club des motoneigistes du lac William
8.9 Dépôt de l'état des revenus et dépenses – décembre 2025
8.10 Présentation des comptes

9. Loisirs et culture
9.1 Sortie aux Canadiens c'est complet
9.2 Sortie pour Sam Vigneault, il reste quelques billets

9.3 St-Fer en hiver aura lieu le 7 février 2026

10. <u>Urbanisme</u>
10.1 Dérogation 4e rang
10.2 Mandat de 2 ans pour le CCU
10.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur les usages Conditionnels

11. <u>Comités municipaux</u>
11.1 Les rencontres débuteront d'ici la fin du mois

12. <u>Période de questions</u>

13. <u>Levée de l'assemblée</u>
13.1 Levée de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

2026-01-1 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 8.11 Aide financière à la clé des bois. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-2 **Adoption des procès-verbaux**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 novembre et du 8 décembre 2025, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 novembre et du 8 décembre 2025 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Première période de questions

Le maire invite les 44 personnes présentes à la 2e période de questions.

Dépôt du jugement de la CMQ c. Yves Charlebois (ancien maire)

La greffière-trésorière fait le dépôt du jugement de la CMQ c. Yves Charlebois (ancien maire) # CMQ-72226-001, conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

2026-01-3 **Embauche d'un journalier à la voirie à temps plein**

Il est proposé par Carole Comtois et résolu d'embaucher un journalier à la voirie à temps plein à compter du 5 janvier 2026, soit Alexandre Denommée: Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-4 **Mandat de représentation devant la Cour municipale**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand doit être représentée par un avocat devant la

Cour municipale commune de la Ville de Plessisville pour les constats d'infraction délivrés par les fonctionnaires et employés municipaux, par ses mandataires (ex. SPAA) ou par les agents de paix relativement à toutes infractions à ses règlements municipaux ainsi qu'aux infractions en matière de sécurité routière commises sur le territoire de la Municipalité et aux infractions à toutes autres lois et règlements adoptés par le gouvernement du Québec applicables par les municipalités ;

ATTENDU QUE par la résolution numéro **2024-04-78** adoptée le 8 avril 2024 par la Municipalité de Saint-Ferdinand mandate le cabinet d'avocats Lambert Therrien s.e.n.c. pour la représenter dans les dossiers devant la Cour municipale;

ATTENDU QUE l'article 2125 du *Code civil du Québec* permet au client de résilier unilatéralement un contrat de services avec un prestataire de services;

ATTENDU l'offre de services reçue de Me Matthieu Tourangeau du cabinet d'avocats Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l., composée d'une correspondance du 25 novembre 2025 de Me Tourangeau et d'une brochure du même jour, pour les services de représentation par ce cabinet d'avocats devant la Cour municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite être représentée par le cabinet d'avocats Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l., dès l'adoption de la résolution, pour les constats d'infraction délivrés par les fonctionnaires et employés municipaux, par ses mandataires (ex. SPAA) ou par les agents de paix relativement à toutes infractions à ses règlements municipaux ainsi qu'aux infractions en matière de sécurité routière commises sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ferdinand et aux infractions à toutes autres lois et règlements adoptés par le gouvernement du Québec applicables par les municipalités;

ATTENDU QUE le cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. offre également un service d'accompagnement et de conseiller juridique pour les dossiers d'infraction de la Municipalité de Saint-Ferdinand ainsi qu'une formation sur divers sujets concernant la Cour municipale, le droit pénal, l'émission des constats d'infraction, etc.;

ATTENDU les modalités financières du mandat de représentation par Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. indiquées dans l'offre de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kathy Auger, et résolu d'accepter l'offre de service du

cabinet Morency. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

DE RÉSILIER en date de l'adoption de la présente résolution le contrat de services du cabinet Lambert Therrien s.e.n.c.;

DE MANDATER le cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité de Saint-Ferdinand dès l'adoption de la présente résolution, dans tous les dossiers de la Municipalité de Saint-Ferdinand en cours ou à venir pour les constats d'infraction délivrés par les fonctionnaires et employés municipaux, par ses mandataires (ex. SPAA) ou par les agents de paix relativement à toutes infractions à ses règlements municipaux ainsi qu'aux infractions en matière de sécurité routière commises sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ferdinand et aux infractions à toutes autres lois et règlements adoptés par le gouvernement du Québec applicables par les municipalités, et ce, selon les modalités prévues à l'offre de services du 25 novembre 2025;

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre une copie de la présente résolution au cabinet Lambert Therrien s.e.n.c. pour les informer de la résiliation du contrat de services ainsi que pour leur demander de transmettre dans les meilleurs délais les dossiers en cours au cabinet d'avocats Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. à l'attention de Me Matthieu Tourangeau, et ce, de façon à assurer une continuité des dossiers en cours;

Avril mois de l'autisme-Proclamation

À une demande d'appui formulée par Autisme Centre-du-Québec

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984,

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme

est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Attendu qu'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

Il y a lieu de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

Avis de motion : Projet de règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette

Madame, Sylvie Gingras conseillère, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-280 fixant le montant de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Pinette.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-01-5 **Contrat d'entretien des logiciels**

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu de renouveler les contrats d'entretien et soutien des applications (logiciels) auprès de PG Solutions pour l'année 2026 pour un montant D'environ 18 000.00$ plus ou moins 5 000.00$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-6 **Petits contrats avec Services sanitaires Denis Fortier**

Il est proposé par Kathy Auger et résolu de retenir les services de Services sanitaires Denis Fortier pour les petits contrats suivants pour l'année 2026 :

- 2 collectes de feuilles par année;
- Collecte des vidanges à l'ancien hôpital St-Julien;
- Fourniture, levée et disposition des conteneurs de l'écocentre;
- Transport et disposition des matériaux secs, des résidus verts et des métaux

aux taux établis dans leur proposition du 18 septembre 2025. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-7 **Adhésion à Société d'Horticulture et d'écologie**

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'adhérer à Société d'Horticulture et d'écologie pour l'année 2026 et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 100 $. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-8 **Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec**

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu d'adhérer à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2026 et d'autoriser

le paiement de la cotisation annuelle de 701.35 $. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-9 **Adhésion Plan Partenaire région de l'Érable**

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'adhérer au Plan Partenaire 2025-2026 pour la région de l'érable pour l'année 2026 et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 220.00$ plus les taxes applicables. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-10 **Aide financière au Mont Apic – rabais offert aux citoyens**

Il est proposé par Carole Comtois et résolu d'offrir la chance aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferdinand de pratiquer deux journées en plein air au Mont Apic en offrant 50% de rabais sur la billetterie (entrée de ski et de glissades) lors de la *Journée des municipalités*. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-11 **Aide financière aux Fêtes du Lac William**

Monsieur Yvan Fecteau, conseiller déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Kathy Auger et résolu de verser une aide financière de 7 000 $ aux Fêtes du Lac William pour le fonctionnement général du festival 2026. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-12 **Commandite au Club des motoneigistes du lac William**

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu de verser une commandite de 650 $ au Club des motoneigistes du lac William inc. pour une publicité sur la carte des sentiers 2025-2026 incluant le logo de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de décembre 2025

La greffière-trésorière fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses de décembre 2025.

2026-01-13 **Présentation des comptes**

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu de payer les comptes du mois de décembre 2025 tels que présentés pour un montant de 376 101.69 $. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-14 **Aide financière- La clé des bois**

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de verser une aide financière de 3 000 $ au Centre de ski de fond La Clé des Bois pour le fonctionnement du centre de ski de fond. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-15 **Dérogation mineure au 418,4e rang Sud.**

Attendu que Mme Annie Marcoux et M. Silvio Bergeron a déposé une dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un réservoir à fumier à 27 m. normalement prescrit à 50m.

Attendu que ladite propriété est située dans la zone A-24 ;

Attendu que cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Kathy Auger et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Annie Marcoux et Silvio Bergeron et localisée au 418, 4e rang Sud soit acceptée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-01-16 **Mandat de deux ans pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme**

Conformément au règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que les mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferdinand est d'une durée de deux ans. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Avis de motion : Projet de règlement modifiant le règlement sur les usage conditionnels 2018-179.

Madame Kathy Auger, conseillère, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2025-267 modifiant le règlement de zonage no 2017-162.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Deuxième période de questions

Le maire invite les 45 personnes présentes à la 2e période de questions.

2026-01-17 **Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Carole Comtois et résolu que la présente séance ordinaire soit levée à 20h15 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

_____	_____
Maire	Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.